



CANADA

n° 45

REFERENCE
POUR DIFFUSION IMMEDIATE
LE 20 JUIN 1974

**Communi-
qu**

CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, dirigera la délégation du Canada à la deuxième session de la Conférence sur le droit de la mer qui se tiendra à Caracas, du 20 juin au 29 août 1974. Le Ministre de l'Environnement, Monsieur Jack Davis, et le Ministre de l'Expansion économique régionale, Monsieur Donald Jamieson, agiront à titre de chefs suppléants. La délégation canadienne comprendra également des représentants des ministères des Affaires extérieures, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de l'Environnement, des Affaires indiennes et du Nord, de la Justice, de la Défense nationale, du ministère d'État aux sciences et à la technologie et du ministère des Transports. Feront également partie de la délégation des représentants des provinces, des industries des pêches, du pétrole, des mines, de la marine marchande et des syndicats de pêcheurs.

La Conférence sur le droit de la mer a tenu sa première session à New York, du 3 au 14 décembre 1973, afin de régler un certain nombre de questions d'organisation et de procédure, entre autres l'élection du président et des autres membres du Bureau, l'établissement de commissions plénières et d'un comité de rédaction et l'adoption du règlement de la Conférence. Au cours de cette session, l'ambassadeur J.A. Beesley, représentant du Canada, a été élu au poste important de président du comité de rédaction.

Durant la première semaine de la session de Caracas, les délégués à la Conférence complèteront l'examen du règlement des travaux amorcé lors de la réunion de décembre. Par la suite, les membres des trois commissions plénières se pencheront sur les nombreuses questions de fond à l'étude. La première commission élaborera un régime juridique régissant le secteur international du fond des mers et déterminera les attributions et les fonctions de l'Administration internationale du fond des mers. La deuxième commission sera saisie des questions plus traditionnelles du droit de la mer ayant trait notamment à la mer territoriale, au plateau continental, aux hautes mers, aux pêches, aux archipels, aux îles et aux détroits internationaux. Les travaux de la troisième commission porteront sur la recherche scientifique océanique et la conservation de l'environnement maritime.

La Conférence tiendra une autre session en 1975 si les délégués ne parviennent pas à conclure un accord global et viable concernant le droit de la mer.